



## Charge sur les ascenseur en demi-etage

Par **mfredo34**, le **11/04/2009** à **18:27**

Bonjour,  
Voilà j habite au 1 étage  
Il y a un ascenseur qui ne va pas au rez-de-chaussée mais qui commence à un étage et demi  
donc j en n est aucune utilité  
Ils me font payer des charges dessus  
Il ne veule pas me les retirer  
Je cherche un texte de loi qui pourrais me donne raison  
Merci

Par **lanfranchi**, le **31/10/2012** à **12:52**

Bonjour  
Votre question ne semble pas claire ou lors le constructeur est tombé sur la tête d'après ce que je comprends l'ascenseur partirait d'un étage et demi, normalement vous n'avez pas de charge d'ascenseur; j'ai un problème similaire eau votre je suis à l'entre sol et l'ascenseur au demi palier au dessus d'après le règlement de copropriété je devais payer mais le syndic a reconnu après des années que non

Par **alterego**, le **01/11/2012** à **10:53**

Bonjour,

Par étage 1/2, vous entendez bien quelques marches au dessus de votre palier ?

Cordialement